

CONCEPTION (février-mars)

Définir éventuellement la place et le rôle des élèves dans la conception

Définir le thème du projet (son titre), les enseignements (quelles disciplines), la ou les classes concernées, les professeurs ou autres personnels de l'établissement impliqués.

Définir Les objectifs du projet :

Identifier les compétences et les connaissances attendues pour les élèves.

Définir le contenu du projet :

*Quels domaines : musique, littérature, spectacle vivant, art contemporain, architecture, patrimoine, culture scientifique ?

*Quelles pratiques artistiques : chant choral, découverte d'une pratique instrumentale, contes, atelier d'écriture, maquette en architecture, atelier dans un musée ?

*Quelles rencontres (avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture) ?

*Quelles traces produites par les élèves tout au long du projet : comment témoigner par oral, faire un mini-reportage par écrit, filmer, photographier, dessiner, exposer, mettre en musique ?

*Quelle trace dans l'évaluation de chaque élève par l'enseignant ?

Construire le partenariat avec l'aide des personnes ressources

Choisir le ou les partenaires : contacter les services des publics des structures culturelles voisines.

Solliciter de l'aide parmi les personnes suivantes : du référent culture de l'établissement, du professeur relais de la Délégation académiques aux arts et à la culture (DAAC) attaché à la structure, des conseillers de la DAAC, en collège ou dans le premier degré des conseillers départementaux arts et culture (CODAC) et des chargés de mission culture des Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), des conseillers pédagogiques du premier degré (circonscription, et artistiques).

Se rapprocher des coordonnateurs du plan local d'éducation artistique (PLEA) quand il existe sur le territoire ou de toute structure locale d'animation culturelle si nécessaire.

Rédiger le cahier des charges

* Les élèves concernés

*La période (tel trimestre ? tel mois ? telle semaine ?) et le nombre d'heures d'intervention des artistes ou des écrivains, ou des professionnels de la culture,

*Le lieu : dans la salle de classe, ou le préau, ou la cantine, ou dans les ateliers du LP, etc, à la MJC voisine, dans le musée, dans la salle de spectacle, etc.

*La mission précise confiée à l'intervenant.

Etablir le budget – avec l'aide du chef d'établissement et du gestionnaire
S'informer sur les possibilités gratuites locales (musées, structures, expositions, etc.)

A partir de ces informations, définir un budget précis - un seul budget par projet: ce budget est demandé par la région dans les appels à projet club culture Euréka, par les départements dans les appels à projets départementaux, par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) qui contribue aux financements des actions éducatives des structures culturelles.

<p><u>COMMUNICATION : présentation du projet dans l'établissement</u> : (fin mars ou début avril, en fonction de la date du conseil d'administration).</p>
--

Information et échange avec le chef d'établissement, le conseil pédagogique, le référent culture, le conseil d'administration : Cohérence avec le Volet artistique et culturel du projet d'établissement (VAC du PE) et le contrat d'objectifs (CO) : inscription chaque année parmi les actions du Volet artistique et culturel VAC).

Présentation du projet et information auprès de tous les enseignants et personnels de l'établissement.

Liens avec d'autres projets à l'intérieur de l'établissement ou avec un autre établissement (projet inter-établissement).